

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 28 juin 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,

Le six juillet, à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Marie-Christine GUIDAL, Loïc GARNIEL, YVON Dominique,

Absents excusés et non représentés: Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Isabelle GUELOU à Martine BARON, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2017-57: Débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables du territoire

La délibération du 25 novembre 2016 définit les objectifs poursuivis par la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Groix :

- continuer le développement urbain du territoire communal par une requalification des espaces publics et naturels, un renouvellement urbain, et une densification de l'habitat basés sur la valorisation et la mise en perspective du patrimoine paysager et bâti,
- contribuer à un développement économique pérenne de l'île en confortant le tourisme familial et de groupe, en développant un tourisme de séjour et à l'année, en accompagnant le développement et la création des activités économiques, en soutenant le commerce de proximité,
- préserver l'attractivité de la vie socio-économique et culturelle de la commune en adaptant l'offre de logements, d'équipements et de services aux besoins de la population,
- concourir à la performance énergétique de l'île en encourageant le recours aux énergies renouvelables dans les projets d'urbanisme, en avantagéant les modes de déplacements doux,
- assurer l'équilibre entre les fonctions du territoire par et pour un développement sobre et respectueux,
- adapter le document d'urbanisme approuvé en 2006 aux nouvelles exigences légales et réglementaires postérieures à cette approbation (loi Grenelle, loi ALUR...),
- réinterroger le document d'urbanisme de 2006 à la lumière des dispositions de la loi « littoral ».

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables dit « PADD ».

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal , au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Le PADD a fait l'objet d'une présentation avec débat auprès des personnes publiques associées le 20 juin 2017 , d'une réunion publique avec débat public le 28 juin 2017.

Une exposition sera mise en place en mairie à compter du mois de juillet, et pour toute la durée de l'enquête publique sur le Projet de PLU.

Le Maire expose alors le projet de PADD et invite les membres du conseil municipal à débattre et s'exprimer sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables du Plan local d'urbanisme de la commune de Groix.

Le procès-verbal du débat est annexé en annexe 1 à la présente délibération.

Constatant que le débat est terminé et qu'aucun conseiller municipal ne souhaite apporter de remarque ou élément supplémentaire au débat,

Conformément à l'article L. 153-12 (ancien L.123-9) du Code de l'Urbanisme,

Orientations débattues :

Axe 1 : Maîtriser l'urbanisation du territoire et renforcer les centralités

Axe 2 : Conforter le dynamisme économique de l'île

Axe 3 : Préserver un cadre de vie de qualité

Le Conseil municipal

PREND ACTE des échanges lors du débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Groix

Axe 1 : Maîtriser l'urbanisation du territoire et renforcer les centralités

Axe 2 : Conforter le dynamisme économique de l'île

Axe 3 : Préserver un cadre de vie de qualité

DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée

- en annexe 1 le contenu des débats retranscrits

- en annexe 2 le projet de PADD.

DIT que la présente délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant toute l'enquête publique portant sur le projet de PLU.

Fait à l'île de Groix, le 7 septembre 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 7 septembre 2017 et de la publication le 7 septembre 2017.

Fait à l'île de GROIX, le 7 septembre 2017
le Maire



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizein- 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35 044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

PROCES-VERBAL du débat du conseil municipal DU JEUDI 6 JUILLET 2017 sur le PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) du Plan Local d'Urbanisme de la commune pour annexe n° 1 à la délibération n°2017-57

Le Maire annonce que la question abordée maintenant est le sujet majeur de l'ordre du jour du présent conseil municipal : le débat des orientations du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Il rappelle que cela fait la troisième fois que la révision du PLU est discutée publiquement en rappelant les réunions publiques précédentes autour du diagnostic et du projet de PADD, outre les réunions avec les Personnes publiques associées, dont les avis seront intégrés dans le document final.

C'est aujourd'hui le débat en conseil municipal.

Le Maire explique qu'il reprend la présentation déjà faite en réunion publique en essayant d'être le plus clair possible.

Il rappelle donc tout d'abord que deux délibérations ont été votées pour la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Groix : la première le 2 septembre 2008 supprimée et remplacée par une nouvelle délibération du 25 novembre 2016 afin d'intégrer les dernières dispositions réglementaires ainsi que l'évolution du territoire et les attentes des habitants de la commune.

Le Maire explique qu'il a été demandé à Lorient agglomération et à un cabinet juridique d'accompagner la commune assure la mission d'accompagnement de la commune dans la révision de son document d'urbanisme, pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'erreur ; en particulier compte tenu des textes de lois très spécifiques notamment Grenelle 1 et 2.

Le Plu actuel était en effet antérieur à ces lois Grenelle.

Le Maire présente dans un premier temps les objectifs du PLU, sa composition et le calendrier de la procédure.

Il précise qu'un PLU c'est :

- Un projet de territoire partagé et concerté, qui concilie les politiques nationales et territoriales avec les spécificités de notre territoire,
- Un document de planification urbaine pour organiser le territoire et maîtriser son développement.
- Un projet d'intérêt général et non une somme d'intérêts particuliers.

Le Maire insiste sur ce dernier point en rappelant que la commission s'est obligée à ne pas regarder les noms des propriétaires des terrains.

Il revient ensuite sur les raisons de la révision du PLU actuel. Le Plu actuel a 11 ans et un PLU doit régulièrement être révisé, afin d'être en conformité avec les nouvelles lois mais aussi pour correspondre aux attentes des habitants, et aux projets de la commune : zone artisanale, zones agricoles, ...

L'objet de cette question portée au débat du conseil municipal est un point essentiel car il s'agit du PADD, le projet d'aménagement et de développement durables du PLU. Le document projet a été transmis sous format papier et électronique aux conseillers municipaux avec la convocation.

Le Maire explique que le PADD présente le projet d'aménagement et de développement durables de la commune, la vision globale de son développement pour les 10 à 15 ans à venir, appuyée sur un diagnostic du territoire.

Les objectifs du PADD sont ensuite traduits réglementairement dans toutes les autres pièces du PLU : le rapport de présentation, les orientations spécifiques sur des secteurs à enjeux (OAP), les annexes et le règlement graphique et écrit.

Le Maire précise également que la commission Urbanisme a décidé de se donner l'été afin de prendre le temps de parler, consulter et discuter plus amplement du règlement graphique et écrit, pour pouvoir arrêter le PLU avant la fin de l'année 2017.

Le Maire explique que la procédure a été retardée de 5 à 6 mois et que le PLU suit la procédure suivante :



A la fin de cette procédure, le PLU sera approuvé en conseil municipal et pourra ensuite devenir opposable.

Diagnostic et enjeux du territoire

Le débat a commencé à s'engager sur le PADD au fur et à mesure de la présentation.

Le Maire commence la présentation en présentant d'abord les enjeux qui sont ressortis du diagnostic de la commune. Cette présentation est appuyée par un diaporama diffusé sur grand écran visible des conseillers municipaux et du public présent dans la salle du conseil.

La préservation des espaces naturels de l'île :

Le Maire informe que c'est un des enjeux importants du PLU. 200 ha de terres ont été cédés au Conservatoire du littoral entre Pen Men et Locmaria et par conséquent ces terres sont entièrement protégées.

Elles pourront éventuellement être mises à disposition des agriculteurs. Il s'agissait de s'assurer que toute la partie sud allant de Pen men à Locmaria de l'île soit le plus possible protégée.

L'extension de la Réserve naturelle de l'île pourra éventuellement être envisagée un jour.

Conforter également le cadre de vie, cela a trait aussi au patrimoine naturel et architectural. Il y a des endroits qui le méritent ; on parlait du cinéma, il est possible par exemple de classer la façade, pour la maintenir son état actuel ; mais le cadre de vie touche aussi aux paysages de l'île, maritimes et ruraux.

Sur la question des risques naturels et des risques de submersion marine, le maire précise qu'il y a une érosion importante sur certains endroits, que des réunions ont eu lieu avec les services de l'État, et que la commune sera sans doute dans l'obligation de réaliser des travaux importants dans les années à venir, notamment à Locmaria.

Des travaux seront également nécessaires pour protéger les ressources en eau, et notamment les forages ; la ressource reste fragile et devra faire l'objet d'une attention particulière à l'avenir.

Au sujet de la gestion des déchets, le Maire rappelle que le traitement des déchets ménagers est aujourd'hui réglé, c'est une compétence de Lorient Agglomération. Il souligne le problème qui subsiste pour le traitement des déchets du bâtiment et autres déchets inertes et explique que Lorient agglomération est d'accord pour intervenir en carence de l'initiative privée et étudie les solutions possibles, concassage en particulier, sur le terrain que la commune mettra à disposition.

Le Maire informe également que la gestion des eaux pluviales sera compétence de l'agglomération au 1^{er} janvier 2018.

Victor DA SILVA commence le débat en demandant si l'on va toujours pouvoir puiser dans les forages ? Ne risque-t-on pas de voir l'épuisement de ces réserves ? Ne faudrait-t-il pas trouver d'autres solutions, comme récolter les eaux pluviales ? Par exemple sur un étang ?

Lors de la visite de serres, l'agriculteur ROUSSEAU a fait part de ses difficultés d'approvisionnement en eau pour ses terrains et son activité. On sait aussi que les agriculteurs utilisent l'eau des forages pour leurs cultures, ne faut-t-il pas déjà anticiper afin d'éviter les restrictions, les obligations et les changements climatiques ? C'est un problème important pour l'avenir.

Le Maire répond que la question de l'eau a été abordée avant hier avec Lorient Agglomération dont les services sont venus présenter les plans de la future usine d'eau potable en remplacement de l'usine d'eau de Port Melin.

La question des forages et la question de l'économie d'eau est sérieuse pour la commune et il est évident que c'est un point qui n'a pas été suffisamment bien gérée. Jusqu'à présent 35 % de fuites d'eau dans la nature, c'est beaucoup. Des travaux ont amené à diminuer les fuites pour être aujourd'hui à 25% c'est mieux mais encore trop de pertes facturées. La commune doit poursuivre ces efforts d'économie d'eau, c'est pourquoi les travaux qui vont être faits le seront afin de diminuer ces grosses pertes.

Actuellement le délégataire est rémunéré sur le volume d'eau traité, où qu'il aille ensuite cette eau.

Le service public d'eau et d'assainissement devrait passer au 1^{er} janvier prochain en régie directe par Lorient agglomération, et donc une attention plus grande devrait être portée aux fuites et économies d'eau.

Le Maire continue la lecture des enjeux issus du diagnostic.

L'enjeu du territoire est d'attirer les jeunes ménages sur l'île pour faire vivre les commerces et les écoles. Cela signifie de préserver et créer des emplois sur l'île, par exemple les emplois à l'aide à la personne, proposer des logements adaptés à la demande, et maintenir et moderniser l'offre en équipement. Ainsi les travaux de réalisation d'une maison de santé devrait démarrer d'ici la fin de l'année.

Le Maire insiste en particulier sur les enjeux économiques dont les enjeux agricoles.

Il explique à ce sujet le problème rencontré par les agriculteurs porteurs de projet de bâtiments agricoles en zone littoral.

Les derniers enjeux portent sur le développement des activités liées à la mer et la promotion d'un tourisme respectueux de l'environnement.

Le Maire rappelle que comme le précise le code de l'Urbanisme, c'est un débat au sein du conseil municipal qui doit s'engager sur le projet d'aménagement et de développement durables, et il invite donc les conseillers municipaux à échanger sur les enjeux qu'il vient de présenter.

Sur les activités liées à la mer, Jean Marc HESS déclare que le programme Natura 2000 mené par l'Agence des aires marines protégées pour la partie Mer, ne part pas dans le bon sens. Il s'inquiète de la prise en compte du programme dans le PLU. Il rappelle que l'objectif de Natura 2000 est normalement de permettre des activités dans un environnement préservé, et dit que les documents actuels annoncent plutôt la suppression des activités pour préserver l'environnement.

Il demande donc dans quel sens le projet de territoire va continuer.

Le Maire répond que lors des réunions de travail pour l'écriture du PADD, il a été envisagé de prévoir des zones pour des emplacements à terre et en mer dans le projet de PLU pour accueillir des activités liées à la mer, élevage, coquillage, ou autre.

Gilles LE MENACH demande à Jean Marc HESS de préciser les restrictions annoncées.

Jean-Marc HESS répond qu'il y a des questions sur des zones au large, et également des problèmes posés par les zones où sera posé le nouveau câble électrique.

Le Maire répond qu'il n'y aura pas de câble supplémentaire normalement et que la zone est autorisée à la pêche, mais effectivement pas au chalut.

Jean-Marc HESS explique que la zone de protection a été agrandie, et demande si les pêcheurs peuvent être consultés pour trouver des solutions, pour préserver les zones propices à la pêche, pêche côtière en particulier.

Martine BARON rappelle l'intervention qu'elle a faite lors de la réunion publique et aborde la question du foncier agricole. Elle précise que l'opposition souhaiterait que la commune mette une orientation en faveur du soutien au foncier agricole dans le PADD, à l'image de ce qui se fait au niveau de l'agglomération dans le cadre de la Charte agricole. Elle ajoute : dans le contexte insulaire, si la commune peut être propriétaire de terres agricoles, cela peut favoriser la transmission entre agriculteurs ou l'accueil de nouveaux agriculteurs. Cela se fait déjà sur d'autres îles pour un foncier agricole municipal.

Le Maire cite les passages du PADD relatif à l'agriculture, et se demande s'il faut ajouter d'autres éléments.

Martine BARON explique qu'elle souhaite que soit évoquée la question d'un foncier agricole municipal

Le Maire répond que la commune met à disposition des terrains aux agriculteurs en se basant sur le prix des domaines et que c'est une pratique déjà courante, mais que le problème reste celui de pouvoir construire un bâtiment pour leur activité.

Martine BARON dit que des jeunes souhaitent s'installer régulièrement, et qu'un foncier agricole communal permet de mettre rapidement des terres à disposition.

Le Maire répond que les terrains communaux en zone agricole et ceux du Conservatoire sont disponibles pour tout agriculteur qui en fait la demande, mais que la question des terrains appartenant à des particuliers est différente.

Il évoque également le changement d'agriculture et dit que des terrains ne sont aujourd'hui pas exploités alors qu'ils l'étaient auparavant.

Victor DA SILVA confirme que tout n'est pas exploité, mais que des propriétaires sont parfois réticents à louer, ce qui rend les choses inéquitables entre agriculteurs, et que des terrains agricoles communaux permettrait de résoudre la question de la confiance nécessaire.

Le Maire dit que des terres sont parfois déclarées uniquement pour les primes agricoles de la PAC, mais qu'elles ne sont en réalité pas exploitées.

Martine BARON rappelle que l'on se projette sur le devenir de Groix dans le PLU et qu'il faut anticiper les départs, et que même s'il s'agit de personnes cherchant des primes, si cela les fait venir vivre sur l'île, c'est une bonne chose, les primes sont une politique incitative.

Le Maire répond qu'il y a une baisse des exploitations agricoles dans le Morbihan et en France et pas seulement à Groix, qu'il est de plus en plus difficile de s'installer. Il cite le cas d'un jeune de l'île qui est parti sur le continent, où il y a des fermes à vendre avec les terres. Les contraintes pour l'agriculture sur l'île sont plus importantes que sur le continent et il risque de ne plus y avoir de gros agriculteurs sur l'île comme autrefois, ce qui est d'ailleurs souhaitable car aujourd'hui l'agriculture de l'île est du maraîchage biologique qui marche bien.

Il ajoute qu'il reste le problème des bâtiments et que c'est comparable à la situation d'un pêcheur qui doit s'installer mais ne peut plus acheter de bateau.

Il insiste sur le souci majeur qui reste celui de permettre la construction de bâtiments agricoles pour conserver les agriculteurs de l'île.

Victor DA SILVA intervient pour ajouter qu'en effet l'agriculture de l'île n'est plus celle des céréales mais des petites exploitations maraîchères, ce qui n'est pas plus mal, ce sont de très petites productions, de très petits produits, et certains ont peut-être trop de terres. Le foncier communal peut être une incitation pour les petites productions maraîchères. Aujourd'hui le problème est l'incidence des 20, 30, 40 dernières années. Il y a des fermes à Groix mais elles ne peuvent pas être réutilisées.

Il dit enfin qu'il faudrait ne pas faire les mêmes erreurs et qu'il faudrait mettre à disposition des terrains municipaux sous conditions.

Le Maire répond que les propriétaires de bâtiments agricoles ne veulent pas vendre, et cite un cas récent. La commune est alors impuissante.

Victor DA SILVA prend l'exemple du Pôle activités mer, qui ne sera jamais aux pêcheurs mais que ceux-ci acceptent de financer pour continuer à exercer leur activité.

Le Maire répond que la différence tient aussi au fait que le domaine public maritime permet plus de facilités, mais que la commune ne peut investir sans garantie de développement de l'activité agricole, et prend l'exemple de la précarité des activités de pêche et de mytiliculture.

Victor DA SILVA estime que si le pôle mer n'avait pas été construit il n'y aurait plus du tout de pêcheurs à Groix aujourd'hui. Sa construction était donc importante et valorise les activités de pêche.

Le Maire dit qu'il ne voit pas comment faire mieux que de céder des terrains municipaux aux agriculteurs. Il rappelle également que la commune a décidé lors d'un conseil municipal précédent de verser une aide financière aux jeunes agriculteurs pour les aider à s'installer et dit que la commune est preneuse de toute solution pour favoriser l'agriculture, mais que les possibilités de construction de bâtiment agricole sont limitées en zone littorale.

Le Maire ajoute que la loi littoral est un vrai problème car elle empêche de construire les bâtiments agricoles en discontinuité de l'agglomération ce qui ne facilite pas l'installation des agriculteurs.

Martine BARON précise qu'une réunion sur l'agriculture aura lieu très prochainement entre les îles du Ponant et qu'il serait bon d'y participé pour trouver des solutions pour la commune et voir comment l'agriculture est pris en compte sur les autres îles car c'est un sujet récurrent.

Le Maire convient que c'est un sujet important mais compliqué, et que c'est en effet le même problème sur toutes les îles.

Victor DA SILVA rappelle que l'enjeu du maintien de la vie économique sur l'île est vraiment crucial. Il demande que le mot « artisanal » soit ajouté dans le texte des enjeux économiques qui est projeté pendant la séance.

Il rappelle que par rapport à sa population, le territoire a une diversité importante de commerces et de services, par rapport à la plupart des communes limitrophes de l'agglomération : pôle santé en projet, pôle enfance, commerces, ...

Il insiste sur l'importance de conserver cette diversité qui fait la force du territoire.

Le Maire rappelle que cette question est bien développée dans le projet de PADD qui a été transmis aux conseillers pour préparer le conseil municipal, et que ce qui est projeté en séance du conseil est un support qui reprend les grandes lignes.

Il confirme que la vie économique est un point essentiel du développement de la commune, et que cela est bien développé dans le PADD. Il ajoute que cela passe également par l'emploi pour attirer de jeunes actifs.

Martine BARON demande qu'il soit rajouté dans le texte du PADD le mot « maintenir » dans l'action « Accueillir et soutenir les filières existantes et de nouvelles filières » de la page 14, et que sur cette même page relative à l'orientation spécifique sur le développement économique une ligne soit ajoutée sur l'amélioration des conditions de transport en import / export », qui est une question importante pour les producteurs de l'île. Cela permet de rappeler qu'il est important de continuer à avoir une attention sur cette question.

Le Maire répond que la question des mobilités et de la desserte de l'île est un enjeu capital. Il cite la page 12, et évoque les problèmes de sécurisation des déplacements doux, enjeu du développement de l'île. L'amélioration des transports urbains est un point d'amélioration car il est nécessaire que ce service s'adapte au contexte économique et touristique de l'île. Il rappelle qu'il est nécessaire d'adapter le service public aux conditions de vie économique des territoires locaux.

Il conclut sur l'entretien des sentiers de randonnée et sur le projet de pistes cyclables qui vient d'être lancé.

Le Maire ajoute qu'il est pris note de toutes ces remarques pour le PADD. Jusqu'à présent il ne s'agissait que de la synthèse des enjeux du territoire, et les grandes orientations du PADD traitant de l'avenir vont être à présent présentées et soumises au débat.

Le PADD a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, et projette le Groix de 2030, c'est un dossier assez volumineux et dense.

Ce projet doit être soumis à débat et le PADD final doit être issu de ce débat.

Les conversations doivent être enregistrées pour pouvoir retranscrire chaque point débattu.

Le maire explicite les axes de développement retenus :

- Axe 1 : Maîtriser l'urbanisation du territoire et renforcer les centralités
- Axe 2 : Conforter le dynamisme économique de l'île
- Axe 3 : Préserver un cadre de vie et un environnement de qualité

Axe 1 : MAÎTRISER L'URBANISATION DU TERRITOIRE ET RENFORCER LES CENTRALITÉS

Le Maire présente les 6 points de l'axe 1, puis les reprend un par un pour les lire, les expliciter et les soumettre au débat.

- **Dynamiser la commune par un développement démographique raisonné**

Le Maire précise que le projet prévoit + 100 habitants à l'horizon 2030.

Il rappelle que cela a été discuté selon plusieurs scénarios. L'hypothèse retenue est une hypothèse moyenne. Le nombre de logements est prévu au regard de cette hypothèse.

L'un des objectifs est de trouver des solutions adaptées aux demandes et capacités financières des habitants. Le Maire explicite que cela ne sert à rien de faire des résidences trop coûteuses si les gens ne peuvent y aller. Les logements sociaux doivent cependant être de qualité.

11 logements près de l'EHPAD cela permettra de ne plus avoir beaucoup de personnes en attente

La modernisation du parc ancien peut s'organiser avec l'aide de l'agglomération

La mixité sociale de logements peut se réaliser comme à Ker Port Tudy.

L'objectif est de trouver l'équilibre entre résidences principales et secondaires.

Le développement de l'habitat se fera en densification principalement.

L'extension des zones urbanisées sera principalement consacrée aux projets d'équipement et projets économiques.

- ***Maîtriser l'urbanisation du territoire***

Le Maire rappelle sur ce point que le PADD doit fixer les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de la lutte contre l'étalement urbain, et donne les chiffres d'objectifs de consommation et de construction de logements tels que croisés avec les objectifs du PLH.

Le Maire demande s'il y a des remarques ou questions sur ces points.

Il n'y a pas de question ni d'observation sur ces points.

Le Maire poursuit la lecture des points suivants selon le plan du PADD.

- ***Promouvoir un urbanisme durable***

Le Maire donne l'exemple de l'aménagement du parking des pêcheurs qui a été réalisé en tenant compte de la gestion des eaux pluviales.

Gilles LE MENACH explique les travaux menés et évoque le souhait de pouvoir récupérer l'eau qui s'écoule dans ce vallon.

Concernant les économies d'énergie, le Maire cite pour exemple les réalisations récentes en logements sociaux, d'une part, et le changements des points lumineux sur l'île pour faire des économies d'énergie.

Gilles LE MENACH ajoute que l'intensité peut également être baissée, et modulée selon les points.

- ***Conforter la cohésion sociale du territoire insulaire***

Le Maire rappelle la difficulté de garantir la continuité de certains cheminements doux à proximité des propriétés privées, malgré l'importance que cela représente pour la sécurité des déplacements des habitants et visiteurs.

- ***Offrir des équipements publics adaptés aux besoins de la population***
- ***Favoriser les déplacements respectueux de l'environnement***
 - o ***Améliorer la desserte de l'île et les conditions de déplacement***
 - o ***Promouvoir le développement des transports alternatifs à la voiture***

Le Maire ajoute que pour cette orientation il sera rajouté la question du transport des marchandises comme cela avait été évoqué lors de la réunion publique du 28 juin dernier.

Le Maire explicite notamment les possibilités offertes pour l'aménagement d'un parking aux abords du phare de Pen Men et pour garantir l'accessibilité de ce parking.

Martine BARON demande par ailleurs s'il sera possible d'aménager des sanitaires à Locmaria et Port Mélite

Le Maire répond que ces aménagements sont possibles, et que les autorisations d'urbanisme sont acquises mais que malheureusement c'est trop tard pour la saison 2017. L'opération est lancée cependant.

Ces types d'aménagements et de projets sont pris en compte et notés dans le PADD et pourront donc peut-être être réalisés sur d'autres parties de l'île.

Gilles LE MENACH précise qu'une installation est projetée en tout cas sur la partie Ouest de l'île.

Axe 2 : Conforter le dynamisme économique de l'île

Le Maire continue la présentation de la même façon que précédemment par la lecture du document, tout en permettant les questions et observations au fur et à mesure de l'exposé.
Cette orientation se décline en 5 axes :

- **Pérenniser les activités primaires de l'île**
 - **Soutenir le développement de l'activité agricole**

Le Maire répond à cette occasion aux questions et remarques débattues précédemment.

- **Poursuivre le développement des activités liées à la mer**

Le Maire complète sa lecture en précisant qu'il faudra être vigilant sur la prise en compte du nouveau projet de Natura 2000 comme cela a été évoqué précédemment, pour qu'il y a adéquation entre le projet de développement du territoire et les objectifs de Natura 2000.

- **Conforter les activités portuaires**

Le Maire informe que des études ont été lancées dernièrement sur le port pour le carénage et de nombreuses réflexions ont été menées sur le réaménagement de Port Tudy dans son ensemble depuis plusieurs années, il est nécessaire de réorganiser le port.

Le Maire rappelle que c'est la porte d'entrée de Groix, et qu'il faut être vigilant à l'image et au fonctionnement du port.

Les questions du garage des bateaux peu utilisés, du carénage, etc. sont des questions qui doivent pouvoir trouver des solutions pour améliorer le port.

Il explicite les autres points, et notamment la salle d'attente.

A ce propos, Jean-Marc HESS demande s'il ne serait pas possible de supprimer l'espace d'attente situé sur le môle central de Port Tudy.

Le Maire répond que c'est vrai, que cet espace ne peut rester en l'état.

L'amélioration de la circulation est également un point de travail important pour le port.

- **Promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement**

Martine BARON demande si ce n'est pas à l'occasion de l'élaboration du PADD qu'il faut parler de l'accessibilité des sites touristiques de l'île.

Le Maire confirme que cette question sera traitée, car c'est une question importante, mais que c'est une question difficile à traiter pour certaines plages, et en particulier pour les Grands Sables.

Gilles Le MENACH explique que les solutions trouvées sont des travaux par les services techniques mais que d'autres solutions sont cherchées.

- **Favoriser le maintien et le développement du tissu commercial, tertiaire et artisanal**

Le Maire rappelle qu'il y a peu de commerces à Locmaria et qu'il faut encourager leur maintien, autant qu'au bourg.

Le Maire rappelle la diversité et le dynamisme des commerces du centre-bourg.

Mais il attire également l'attention sur le fait que tous les lots de la zone artisanale sont vendus et qu'il faut pouvoir disposer de nouveaux lieux d'implantation pour des entreprises, et donc prévoir une légère extension de la zone actuelle.

Il ajoute que l'activité culturelle fait partie de la vie économique de l'île également.

Martine BARON réitère sa demande d'aborder la question des conditions de transport pour les entreprises de l'île et de prendre en compte la notion de coût des transports qui a un fort impact sur les activités économiques installées comme pour l'accueil de nouvelles entreprises.

Le Maire répond qu'il doit s'entretenir avec la Région pour évoquer les conditions des liaisons maritimes, en expliquant qu'une 5ème rotation est utile.

La convention avec l'Agence Régionale de Santé pointe également l'enjeu majeur du transport entre l'île et le continent, d'autant plus essentiel pour les personnes malades.

Les 5 rotations devraient être assurées avec le nouveau bateau.

- **Développer les communications électroniques**

Le Maire explique qu'une réunion a eu lieu pour présenter le programme du Pays de Lorient, prévue pour Groix sans doute pas avant 2020, mais rappelle la difficulté de réception des télécommunications portables sur l'île. Des travaux doivent être menés pour arriver à une solution plus pérenne que les échafaudages

actuels mis en place à côté du château d'eau. Les opérateurs de téléphonie sont

Le Maire demande s'il y a des observations ou des questions.

Martine BARON rappelle l'importance de rénover les bâtiments publics, pour soutenir la vie sociale et culturelle dont il a été rappelé le rôle pour le territoire.

Elle demande si, dans le cas où des travaux doivent être menés pour ces rénovations, le PADD est bien rédigé pour permettre des travaux innovants. Elle explique que les porteurs de projets de rénovation se sentent bloqués par des lois, Littoral et ALUR notamment.

Le Maire répond que le PADD porte la philosophie du PLU, mais ce n'est pas encore le règlement, qui va être rédigé par la suite. Il ajoute que le PLU ne vise pas à être un carcan, et que bien entendu il devra permettre de continuer à rénover, et à innover.

Axe 3 : PRÉSERVER UN CADRE DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

Le Maire présente et explicite les points déclinés dans cet axe du PADD, et rappelle en même temps que son exposé, les débats et questions soulevés précédemment lors du diagnostic, et lors des deux premiers axes, cette dernière orientation étant transversale aux deux autres sur de nombreux points.

Préserver le patrimoine naturel de l'île

- Mettre en valeur les espaces naturels
- Assurer la disponibilité des ressources et maîtriser les consommations
- Permettre la gestion durable des déchets

Sur cette question, le Maire remercie l'association Modern Strouihl qui participe à la réduction des déchets par la recyclerie mise en place.

Conforter la qualité des paysages de Groix

- L'armature paysagère
- Le patrimoine architectural, historique et culturel
- Le petit patrimoine de la commune

Le Maire conclut la présentation complète du PADD.

Cet axe n'apporte pas de commentaires.

Le Maire rappelle le planning de la procédure et les étapes à venir, et annonce la mise en place d'une exposition avant la fin du mois de juillet, elle nécessite encore quelques améliorations.

Le Maire donne la parole aux élus à la fin de cette présentation des grandes lignes du projet de territoire, afin de continuer le débat qui a eu lieu tout au long de la présentation du PADD.

Gilles LE MENACH déplore le manque de marges de manœuvre laissées à la commune pour élaborer son document d'urbanisme et le poids des lois en vigueur, et déplore que l'on arrive à des zones constructibles extrêmement restreintes.

Le Maire atteste et rajoute la difficulté de l'application de la loi Littoral et la jurisprudence qui vient préciser la loi, et contredire les précédentes positions selon l'interprétation qui en est faite.

Il affirme qu'aujourd'hui ce ne sont plus les parlementaires mais les juges qui font la loi. Une carte des secteurs constructibles a été envoyée à la commune sans discussion possible. Elle s'impose désormais à la commune.

Jacques BIHAN demande si le PLU prévoira la possibilité d'une extension du cimetière.

Le Maire répond qu'il va en effet falloir le prévoir, la solution étant de créer un autre cimetière s'il n'y a plus de terrain disponible à côté de l'actuel cimetière.

Maire Françoise ROGER ajoute qu'il faut donc le prévoir dans le PLU.

Victor DA SILVA par ailleurs aborde la question de la grande tâche d'agglomération qui a été définie par les services de l'Etat, où il sera possible de construire sur l'île. Mais il déplore le problème du très grand nombre de propriétaires sur les parcelles de Groix. Cela risque de figer le droit à construire de la commune même si au départ le potentiel foncier sur le territoire paraît important.

Il y a un marché de l'ancien qui est très important, mais les incitations à la rénovation sont insuffisantes.

Cela aura forcément une incidence sur l'activité économique, sur la construction et donc sur l'emploi qu'il faut pourtant maintenir sur l'île. Et s'il n'y a pas d'emploi, il n'y aura pas ou moins de personnes à rester vivre à Groix et par conséquent une incidence sur les effectifs des écoles.

Le Maire répond qu'il faut se battre pour maintenir l'activité économique et donc l'emploi, et que la commune pense à cela tous les jours.

Il fait part de son inquiétude sur la diminution du nombre de rotations du bateau qui a été imposée à la commune en été. En 2016, on était à 320 000 à 330 000 passagers alors qu'il y a 2 à 3 ans on était à + 400 000 environ. Le service rendu n'est plus le même.

Marie-Françoise ROGER détaille la baisse de la qualité du service en termes d'horaires, sans rotation entre 11h et 16h ; il s'agit d'un véritable retour en arrière.

Le Maire ajoute que le nouveau bateau et le nombre de places et de rotations détermine la vie économique et est un vrai enjeu pour l'avenir de l'île.

Il espère que le point de vue des usagers sera pris en compte lors des réunions avec la Région.

Martine BARON intervient pour dire qu'elle et ses colistiers ne peuvent que souscrire à ces précédentes réflexions, et remarque qu'il n'y a pas d'ascenseur prévu dans le nouveau bateau.

Elle demande ensuite si des réflexions sont menées pour maintenir les commerces dans le bourg, pour éviter que les commerces du centre périclitent ex. départ en retraite, transformation des commerces en logements...

Marie-Françoise ROGER répond qu'on ne peut que le déplorer mais qu'il est difficile d'agir dans ce secteur pour une commune. La seule façon est d'acheter le bâtiment pour avoir la main, comme cela avait été fait pour la blanchisserie, avec location puis vente.

Le Maire confirme que c'est un point important qu'il faudra étudier dans le PLU car la commune ne peut pas racheter tous les espaces de vente qui ferment.

Martine BARON explique que la loi accessibilité a été repoussée, mais que lorsqu'elle sera à nouveau mise à l'ordre du jour, une prise en compte de ces normes dans le PLU pourra inciter les repreneurs éventuels et nouveaux actifs à reprendre ou ouvrir de nouveaux commerces.

Le Maire répond que ce point sera effectivement à prendre en compte dans le PLU.

Le Maire rappelle que les remarques complémentaires faites lors de ce débat seront mises au PV de la réunion et seront prises en compte dans le PADD et le travail sur les autres pièces du PLU.

Plus aucune remarque ou question n'étant intervenue, le Maire clôture le débat relatif au PADD à 19 heures. Il remercie le conseil municipal pour sa participation active.

La tenue du débat est formalisé par le présent compte-rendu et le document sur lequel a débattu le conseil municipal.